



Biodiversité pour tous
Ensemble, restaurons notre environnement

RAPPORT DE LABELLISATION TEW - SITE DE FLORANGE JUILLET 2022





SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
A. FICHE SYNTHETIQUE DE LA DEMANDE.....	2
B. LE CONTEXTE DU PROJET	3
1. Généralités	3
2. La localisation du projet.....	4
3. Situation d'un point de vue environnemental.....	6
C. LA DEMARCHE MISE EN ŒUVRE POUR LA LABELLISATION	7
D. LA VERIFICATION DU RESPECT DES CRITERES DE LABELISATION	7
1. L'aménagement des terrains	7
2. Les aménagements pour la faune sauvage.....	11
3. Les espèces végétales présentes.....	12
4. L'usage des biocides et engrais.....	17
5. Les matériaux utilisés pour les aménagements.....	18
6. Espaces de stationnement, voies de circulation et voies piétonnes	20
7. L'entretien et la gestion du site	21
8. Synthèse.....	22
E. CONCLUSION.....	23



A. FICHE SYNTHETIQUE DE LA DEMANDE

Origine de la demande	Sas TreesEverywhere Représentée par Mr Olivier DE MONTETY 6 rue clavier 13001 Marseille ☎ : 06 69 21 27 34 Activité : Conseil pour les affaires et la gestion. Services pour l'environnement Code APE : 70-22 Z Date de création : 22/04/2020
Site concerné	Site de Florange (Département Moselle) Chantier réalisé en janvier 2022 ▀ <u>Adresse</u> : 41, rue de l'étoile 57 190 Florange
Principales caractéristiques du site	▀ Surface totale : 3300 m ² ▀ Surface non bâtie : 3300 m ² ▀ Surface végétalisée : 3300 m ²
Analyse documentaire	Juillet 2022 (post visite) <u>Membres BPT</u> : Gaby GOETZ & Caroline DIETRICH
Visite du site	Le mercredi 20 juillet 2022 (plantation + 6 mois) <u>Membres TEW présents</u> : Martin Dufieux <u>Membres BPT présents</u> : Gaby GOETZ & Caroline DIETRICH-SIMON <u>Conditions de la visite</u> : Plein soleil, puis temps couvert avec risque d'orage violent. Le parc a été évacué pour des raisons de sécurité abrégant ainsi la visite !



B. LE CONTEXTE DU PROJET

1. Généralités

Trees-Everywhere est une start-up environnementale qui propose aux entreprises et collectivités des solutions clés en main de reforestation adaptées à leurs besoins de projets environnementaux.

L'objectif est de planter 1 milliard d'arbres en France soit environ 370 hectares par département grâce à une méthode innovante inspirée de celle du professeur botaniste Akira Miyawaki. Celle-ci se réfère au concept de « végétation naturelle potentielle » afin de recréer des forêts de type primaire sur des sols abandonnés et souvent dégradés. Ayant fait ses preuves depuis une cinquantaine d'années avec 3000 forêts plantées dans le monde, la méthode trouve toute sa puissance dans la plantation dense (3 arbres/m²) et diversifiée (20/30 espèces indigènes) qui permet la création, en une trentaine d'années, d'une forêt étagée se rapprochant d'un écosystème naturel et qui, d'après plusieurs études scientifiques, serait plus efficace en captation carbone qu'une plantation forestière monospécifique.

Cette renaturation présente une triple optimalité : la captation carbone, l'amélioration du cycle de l'eau mais aussi la protection et la restauration de la biodiversité locale. Mais bien évidemment d'autres externalités positives sont au rendez-vous telle l'adaptation du territoire au changement climatique avec la création d'îlots de fraîcheur, l'éducation à l'environnement avec des projets souvent participatifs et pédagogiques, le développement des liens et l'ancrage local avec l'intégration des citoyens et des parties prenantes locales, mais également la valorisation de zones aux potentiels inexploités.

TEW intervient en qualité de maître d'œuvre avec un projet clé en main qui couvre toutes les étapes de l'étude de faisabilité au suivi scientifique final, en passant par la recherche de financement et la certification du projet. Dans le cadre de ses nouveaux projets, l'ancrage local et la dimension sociale et sociétale constituent des éléments importants. Une attention particulière a ainsi été portée au choix des fournisseurs et des prestataires dont des organismes adaptés.

Le chantier de Florange (Département de la Moselle – Région Grand-Est) fait partie de la seconde campagne de projets de TEW plus particulièrement localisés à l'est du pays.

Ce projet a été construit avec la ville de Florange sur un terrain est situé au cœur du parc urbain « le complexe de Bétange » ; un complexe socio-éducatif et sportif. Le maire de Florange s'était rendu à Burnhaupt et avait, et suite à la découverte des plantations, décidé de s'engager avec TEW pour la création d'une forêt urbaine. D'autres projets sur le complexe de Bétange, ainsi que sur d'autres friches urbaines à Florange sont à l'étude.



Les objectifs de ce projet pour la ville de Florange sont multiples :

- Constitution de puits de carbone
- Refuge de biodiversité
- Îlot de fraîcheur
- Barrière végétale anti-bruit et anti-pollution
- Retour de la Nature au sein du quotidien des habitants
- Projet fédérateur et local avec les citoyens
- Création de projets pédagogiques et environnementaux



2. La localisation du projet

Le projet prend place au nord de Florange dans le quartier de Bétange en plein milieu d'un parc urbain déjà boisé. Il s'agit d'un complexe socio-éducatif et sportif, lieu idéal pour pratiquer une activité sportive ou alors juste pour la détente. Avec un parcours de santé, une piste de roller, une aire de jeux ou encore terrain de pétanque, ce complexe socio-éducatif et sportif est un véritable poumon de la ville de Florange.

A l'ouest se trouve un quartier résidentiel composé de maisons individuelles, à l'est des champs cultivés, au nord se trouve le Parc de Bétange.

Zoom sur Florange

Département	Typologie et population
Moselle dans le Grand Est	Commune urbaine 11 972 habitants 910 hab./km ²
Superficie	Particularités
13,16 km ²	La ville est entourée de forêts, de champs
Altitude	Climat
153 à 232 m	Océanique atténué





Carte d'implantation du projet fournie par TEW – Avant les plantations



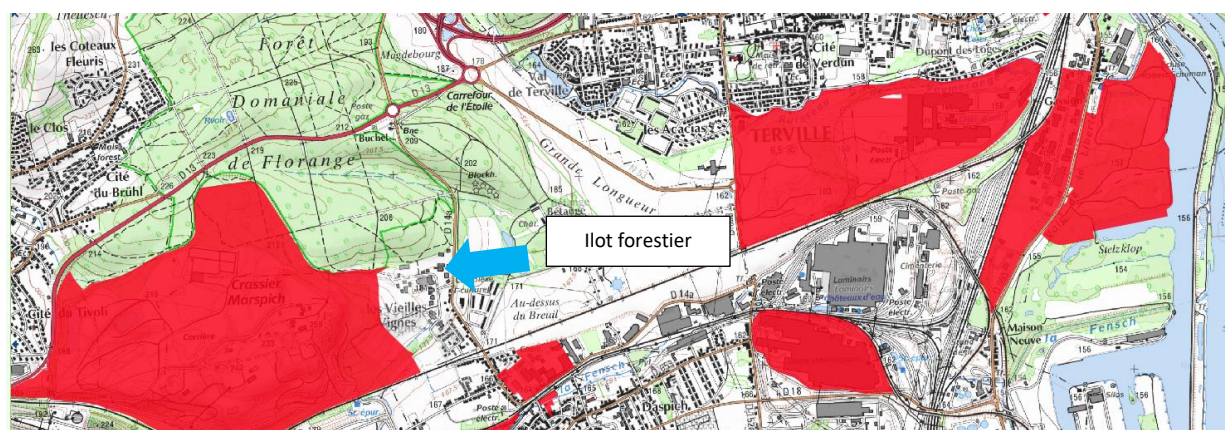
3. Situation d'un point de vue environnemental

La forte industrialisation avec notamment Arcelor Mittal et l'urbanisation très dense (910hab/km²) font de cette partie de la Moselle un des contextes les plus dégradés du département. Florange apparait aussi comme un haut lieu en matière de pollution atmosphérique, essentiellement due aux activités sidérurgiques.

Le complexe de Bétange se situe à la lisière du Parc de Bétange et de la forêt domaniale de Florange.

Types de zones	Dans un rayon de 100m	Dans un rayon de 500m	Observations BPT
Protections réglementaires			
Aire de protection	✗	✗	
Parc naturel	✗	✗	
Réserve naturelle	✗	✗	
Engagements internationaux			
Natura 2000 - ZPS	✗	✗	
Natura 2000 - ZSC	✗	✗	
Ramsar	✗	✗	
Inventaires patrimoniaux			
ZNIEFF type 1	✗	✗	
ZNIEFF type 2	✗	✗	
ZICO	✗	✗	
IRPG	✗	✗	
Trames			
Trame verte	Terres arables au Nord, à l'Est et à l'Ouest	Terres arables Forêt domaniale de Florange ≅ 300m au Nord	La qualité de l'eau de la Fensch est si mauvaise qu'elle ne permet pas la présence de vie biologique dans ce cours d'eau.
Trame brune			
Trame noire			
Trame bleue	✗	Il y a 2 plans d'eau à ≅ 350m à l'Est. La Fensch est située à ≅ 700m au Sud	

NR : non renseigné



Extraction site DREAL

Sites et sols pollués



C. LA DEMARCHE MISE EN ŒUVRE POUR LA LABELLISATION

1. Les documents fournis

Les documents fournis ayant fait l'objet d'une analyse sont les suivants :

-  Plan de localisation
-  Plan parcellaire
-  Analyse de sol
-  Tableau des espèces plantées et des quantités
-  Liste des pépinières
-  Factures des différents fournisseurs et intervenants
-  Fiches techniques des matériaux mis en œuvre
-  LOI signée
-  Rapport de gestion
-  Dossier photos

2. La visite du site

Le site a bénéficié d'une visite réalisée le 20 juillet 2022 soit environ 6 mois après le chantier.

D. LA VERIFICATION DU RESPECT DES CRITERES DE LABELLISATION

1. L'aménagement des terrains



Rappel des critères de labélisation

Au moins 30% des terrains entourant les bâtiments doivent être aménagés de façon naturelle

1.1 Analyse documentaire

2 369 m² de zones naturelles ont été comptabilisées. L'intégralité du site est végétalisée, soit bien plus des 30% requis pour satisfaire au critère de labellisation.

Le terrain est situé au sein du parc urbain. Il est composé de 2 parcelles le long de la rue de l'Etoile et à côté d'une salle communale. La plantation aura notamment une utilité de barrière visuelle et anti-bruit entre la salle des fêtes et le parc.

Des analyses agronomiques ont été réalisées afin d'avoir des informations plus précises sur la qualité sol. Il en ressort des caractéristiques typiques des sols urbains : peu à moyennement profonds et présentant une texture limono-sableuse. La profondeur est encore plus faible côté route le long du grillage.

Le chantier s'est déroulé du 4 au 20 janvier 2022 avec l'aide de planteurs du coin, ainsi que de différentes entreprises. Des enfants sont également venus contribuer au projet. Les journées participatives se sont déroulées les 7 et 8 janvier suivies de l'intervention de l'ESAT Atelier des talents le 10 janvier.

TEW indique que les conditions de plantation étaient bonnes.



Plan du futur square avec visualisation de l'îlot forestier



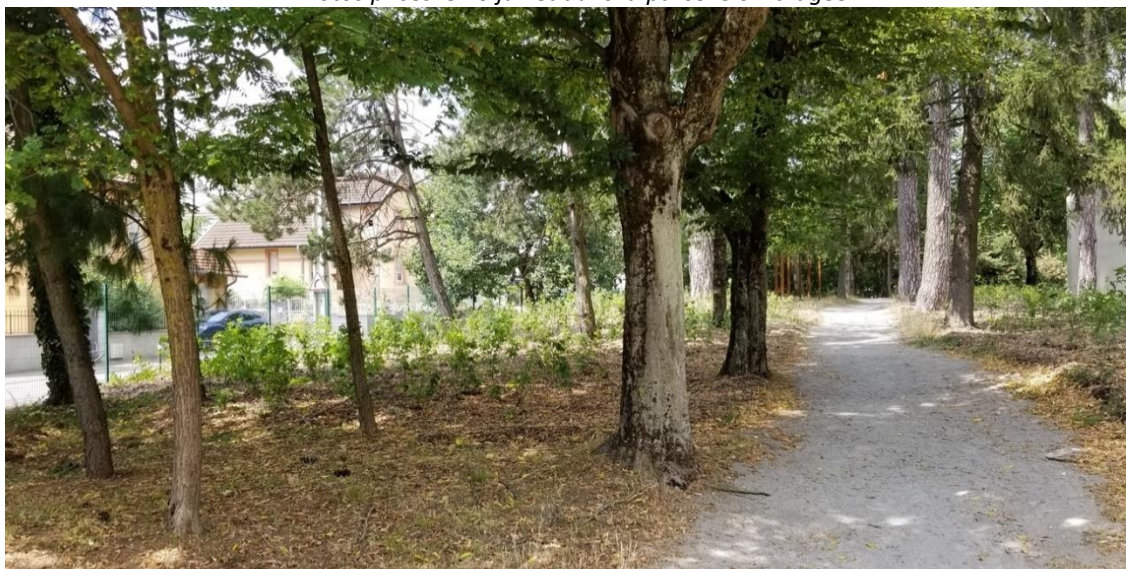
Parcelle au nord avant plantations - Parcelle au sud avant plantations

1.2 Visite du site

La visite du site a montré qu'il y avait une nette distinction entre les deux zones de plantation. La zone la plus étendue, au nord, à proximité de la salle de fête révèle des plants en très bon état. De grands arbres et des arbustes préexistants apportent un ombrage bénéfique aux jeunes plants qui se portent très bien. On note une belle croissance uniforme et peu de plants morts ou fanés. En revanche la parcelle plus petite, au sud, présente un tout autre aspect : nombreux plants fanés, morts, paillage insuffisant, croissance très limitée. De plus, cette petite parcelle, localisée en bordure d'un terrain de foot et ne bénéficiant d'aucune protection, se fait visiblement piétinée.

Le paillage a eu lieu en amont de la plantation. Cette façon de procéder présente un triple intérêt. Elle permet de réaliser des économies. La répartition du paillage au sol sans la présence des jeunes plants constitue une tâche moins physique et moins compliquée et enfin le sol est moins tassé. En revanche, l'inconvénient réside dans une moindre capacité de contrôle de la qualité de plantation.

Photos prises le 20 juillet dans la parcelle ombragée





Photos prises le 20 juillet dans la parcelle Sud





1.2 Axes d'amélioration

/

1.3 Conclusion

L'intégralité des espaces étant végétalisée, le site répond bien aux critères du label.

2. Les aménagements pour la faune sauvage



Rappel des critères de labélisation

Des aménagements pour la faune sauvage seront créés, si possible, tels des nichoirs, des hôtels à insectes, des abris à hérissons ...

2.1 Analyse documentaire

Aucun aménagement particulier n'est prévu pour la faune sauvage. La nature du projet et la surface reboisée constituant en soit un habitat pour la faune.

A une distance de quelques centaines de mètres de ce site de plantation se trouve le parc privé de Bétange, véritable oasis de verdure dans cette vallée sidérurgique très urbanisée de la Fensch. Ce parc de 65 hectares renferme une **remarquable biodiversité végétale et animale**. Il est composé de nombreuses essences d'arbres locaux dont un vieux chêne de plus de 450 ans, qui a été labellisé « Arbre remarquable ».

Par ailleurs, le parc de Bétange héberge 28 espèces protégées d'oiseaux et quatre espèces protégées de chauves-souris dont le Grand Rhinolophe. Ces chiroptères apprécient particulièrement la présence dans le parc de 5 blockhaus numérotés de la ligne Maginot, de nombreux greniers et d'un alignement remarquable d'arbres, l'allée des marronniers, longue de 650 mètres actuellement. La Ligue de Protection des Oiseaux y a recensé 37 espèces d'oiseaux dont 28 espèces protégées.

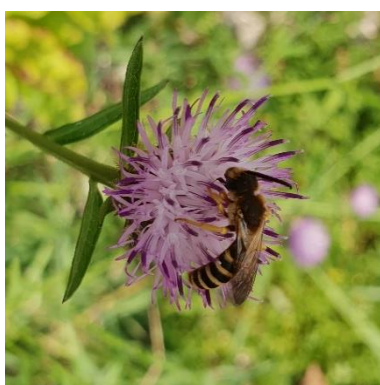
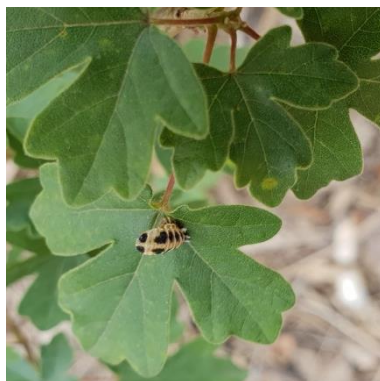
Cet espace exceptionnel avoisinant le complexe multi-activités constitue un réservoir rare de biodiversité. Cette faune présente dans ce parc devrait donc rapidement prendre possession du site au fur et à mesure du développement de la forêt.

2.2 Visite du site

Vu la contrainte temporelle qui nous avait été imposée du fait du risque orageux, nous n'avons pas pu prendre le temps d'observer toute la potentielle faune présente sur le site hormis quelques insectes. Toutefois la présence de grands arbres de diverses espèces (pins, feuillus de différentes espèces) laisse présager de l'existence d'oiseaux, probablement aussi de petits mammifères tels des écureuils.



Les grands et vieux arbres et arbustes présents sur le terrain au sein de la zone plantée permettent à la faune de passer d'un étage de formation végétale à un autre. Cet ensemble constitue un refuge très intéressant pour la faune du site.



2.3 Axes d'améliorations

/

2.4 Conclusion

En l'état actuel, la visite a conforté la bonne qualité naturelle de ces espaces. Le rajout d'aménagements artificiels pour la faune s'avère superflu.

3. Les espèces végétales présentes



Rappel des critères de labélisation

Les surfaces doivent comporter des espèces autant que possible indigènes et adaptées à l'écosystème local



3.1 Analyse documentaire

22 essences locales d'arbres et arbustes ont été sélectionnées, à partir des cartes de végétation naturelle potentielle et des relevés botaniques locaux. Les caractéristiques du terrain et les résultats des analyses de sol ont également été pris en compte.

Une partie du terrain étant déjà arborée avec la présence de grands arbres, il a fallu procéder à une densification et diversification de la végétation déjà présente. Le choix des espèces a donc également été adapté à cette particularité.

Synthèse des espèces plantées, représentation & avis

 Grand
  Moyen
  Petit
  Abrustre

Nom français	Nom scientifique	Fournisseurs*	Type	Quantité	%	Avis BPT
ARBRES DE GRANDES TAILLES					34%	
Érable plane	<i>Acer platanoides</i>	1		400		✓
Érable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	2		425		✓
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	3		500		✓
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	2		275		✓
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	2		375		✓
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>	3		225		✓
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	3		350		✓
ARBRES DE TAILLES MOYENNES					11%	
Érable champêtre	<i>Acer campestre</i>	2		525		✓
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	1		325		✓
ARBRES DE PETITES TAILLES					28%	
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	3		450		✓
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>	2		525		✓
Bourdaie	<i>Rhamnus frangula</i>	3		425		✓
Cerisier à grappes	<i>Prunus padus</i>	1		350		✓
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	3		350		✓
ARBUSTES					27%	
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	2		400		✓
Troène des bois	<i>Ligustrum vulgare</i>	1		275		✓
Camérisier à balais	<i>Lonicera xylosteum</i>	1		175		✓
Groseillier rouge	<i>Ribes rubrum</i>	1		350		✓
Églantier	<i>Rosa canina</i>	1		225		✓
Framboisier	<i>Rubus idaeus</i>	1		175		✓
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>	2		175		✓
Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>	2		275		✓

(1) Pépinière Naudet de Leuglay (21 290 ► Bourgogne Franche Comté / Côte d'Or)

(2) Pépinière de la Cluse (62126 ► Haut-de-France / Nord)

(3) Pépinière Levavasseur & Fils à Ussy (14 420 ► Normandie / Calvados)



En termes de représentation les arbres de grande taille prédominent :

- 27% d'arbustes
- 28% d'arbres de petite taille
- 11% d'arbres de moyenne taille
- 34% d'arbres de grande taille

La liste des espèces plantées révèle un choix de variétés en adéquation avec notre critère. TEW prévoit un suivi scientifique de la plantation de manière régulière, chaque début d'automne, à la fin de la période de croissance des arbres. Ce suivi est mis en place sur trois parcelles de 50 m², sélectionnées pour avoir une représentativité optimale du terrain.

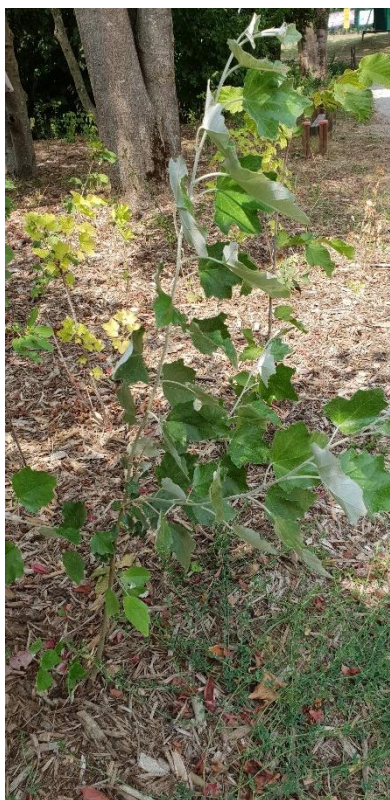
3.2 Visite des lieux

La visite des lieux a confirmé la végétalisation du site conformément à nos critères.

La plantation se porte différemment entre la partie nord et celle au sud. Dans la partie nord, les jeunes plants apparaissent vigoureux et en pleine croissance, tout particulièrement les noisetiers et les groseilliers. Dans la zone plantée plus au sud, à proximité du terrain de foot, les plants apparaissent beaucoup plus chétifs et semblent clairement manquer d'eau. La proximité immédiate d'un terrain de foot contribue certainement à des incursions régulières des joueurs entre les jeunes végétaux et participe à leur mauvais état. Aucune délimitation n'est en place. Enfin, ce terrain au sud n'est pas protégé par l'ombrage de grands arbres et se trouve ainsi exposé en plein soleil.









3.3 Axes d'amélioration

/

3.4 Conclusion

Compte tenu de tous ces éléments, le critère concernant les espèces végétales présentes est considéré comme respecté.

4. L'usage des biocides et engrais



Rappel des critères de labélisation
 L'usage de biocides (fongicides et insecticides) et d'engrais sur les surfaces naturelles est interdit. Si un traitement se révèle toutefois nécessaire on utilisera de préférence des produits biologiques ménageant les auxiliaires. L'usage d'herbicides reste proscrit

4.1 Analyse documentaire

Le sol étant assez compact, un décompactage suivi de passage de herse rotative a été réalisé, ainsi qu'un amendement en compost et en biochar en amont. Le travail du sol a été réalisé fin novembre 2021. 125m³ de terre végétale ont également été rajoutés.

D'après les documents techniques fournis, les produits mis en œuvre sont conformes aux critères du label. Il n'y a aucun usage d'herbicides, ni de biocides, ni d'engrais.

Synthèse des produits mis en œuvre, quantité et avis

Type	Désignation exacte	Fournisseurs	Origine	Quantité	Avis BPT
Biochar	Fertilisant Sol et Plantes 80/10 ECTO-10 ENDO - Granul sup.4mm sac 10kg Amendement composé à 100% de charbon végétal obtenu par pyrolyse de biomasse forestière issue de forêts françaises gérées durablement. <u>Bois</u> : résineux - Pseudotsuga Utilisable en agriculture biologique en application du RCE n° 834/2007	Terra Fertilis 14400 CAEN	France	120 kg	✓ Par ailleurs, il serait intéressant de préciser que le bois mis en œuvre provient de déchets de scierie si c'est le cas
Compost	Compost 0/20 NORME NFU 44-051	Sprinar	France	184m ³	



4.1 Visite du site

La visite n'a pas apporté de nouvel élément.

4.2 Axes d'amélioration

/

4.3 Conclusion

Au vu des éléments documentaires et de la visite des lieux, **le critère sur l'usage des biocides et des engrais est pleinement satisfait.**

5. Les matériaux utilisés pour les aménagements



Rappel des critères de labélisation

Les matériaux utilisés pour les aménagements naturels doivent avoir un minimum d'impact négatif sur notre planète

5.1 Analyse documentaire

Comme pour la plupart des chantiers de TEW les plants ont fait l'objet d'une double protection avec la mise en place de près de collerettes simples en carton autour des jeunes plants et d'une couche de paillis. L'objectif des collerettes est multiple ; il s'agit de favoriser l'assouplissement du sol, de limiter les adventices pouvant entrer en concurrence avec les arbres et de stimuler une nouvelle fois la vie des sols. D'après les documents techniques fournis, les produits mis en œuvre sont conformes aux critères de du label.

Synthèse des produits mis en œuvre, quantité et avis

Type	Désignation exacte	Fournisseurs	Origine	Quantité	Avis BPT
Collerettes	Plaque en carton DD Plaques en kraft recyclées et biodégradables en 8 mois, sans additifs ni résidus chimiques avec une fente de 15 cm permettant la mise en place du dispositif <u>Taille</u> : 30 cm x 30 cm. <u>Epaisseur</u> : 7mm COLLERETTE SIMPLE COUCHE	Aubry Papier Bruxelles	Belgique	12 000	 <u>Suggestions</u> : Dans le cadre de certifications plus poussées, il serait intéressant de connaître, si c'est possible, l'origine plus précise des matériaux.
Paillis	Bois déchiqueté Peuplier, aulne, saule	Sica bois énergie du Maine Le Mans	Sarthe France	270m ³	



Type	Désignation exacte	Fournisseurs	Origine	Quantité	Avis BPT
Paillis	BRF	Sprinar Niedermöden	Probablement Grand EST	414m ³	✓ <u>Suggestions :</u> Dans le cadre de certifications plus poussées, il serait intéressant de connaître, si c'est possible, l'origine plus précise des matériaux. Par ailleurs, il serait intéressant de préciser que le bois mis en œuvre provient de déchets de scierie si c'est le cas ou autre
Clôture	/	/	/	/	Ganivelles prévues, mais pas encore installées

5.2 Visite du site

La visite a révélé que les collerettes simples ont bien été mises en place.

Le BRF mis en place dans les deux parcelles au nord remplit pleinement son rôle.

Dans la parcelle au sud, la couche de paillage est différente, elle est constituée de déchets végétaux broyés. Non seulement la couche de ce paillage est trop fine, mais elle semble moins efficace que le BRF utilisé par ailleurs pour recouvrir le sol.





5.3 Axes d'amélioration

Concernant les deux parcelles plantées le plus au nord, il n'y a pas d'amélioration à apporter.

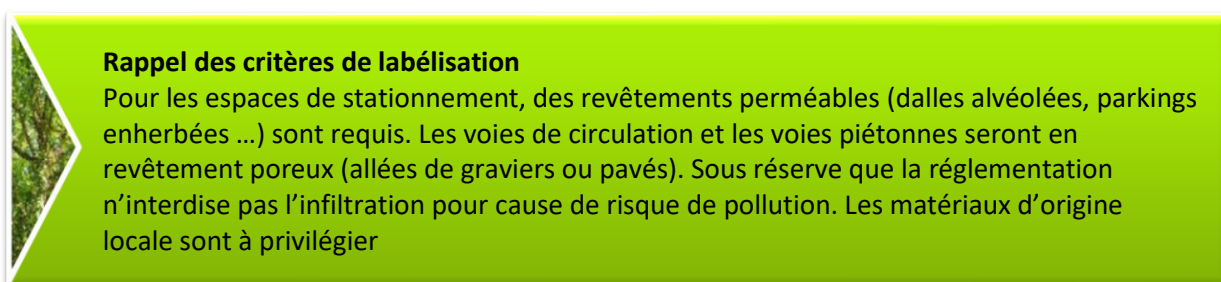
En revanche la parcelle la plus au sud, attenante au terrain de foot devrait :

- Bénéficier d'un rajout d'une épaisse couche de paillage de plaquettes ou de BRF
- Bénéficier rapidement d'une délimitation adaptée, afin que les joueurs ne piétinent plus la zone plantée. La mise en place d'une ganivelle est prévue par la ville.
- Être arrosée plus fréquemment et plus abondamment

5.4 Conclusion

Ce critère est rempli selon les documents fournis et les observations sur site.

6. Espaces de stationnement, voies de circulation et voies piétonnes



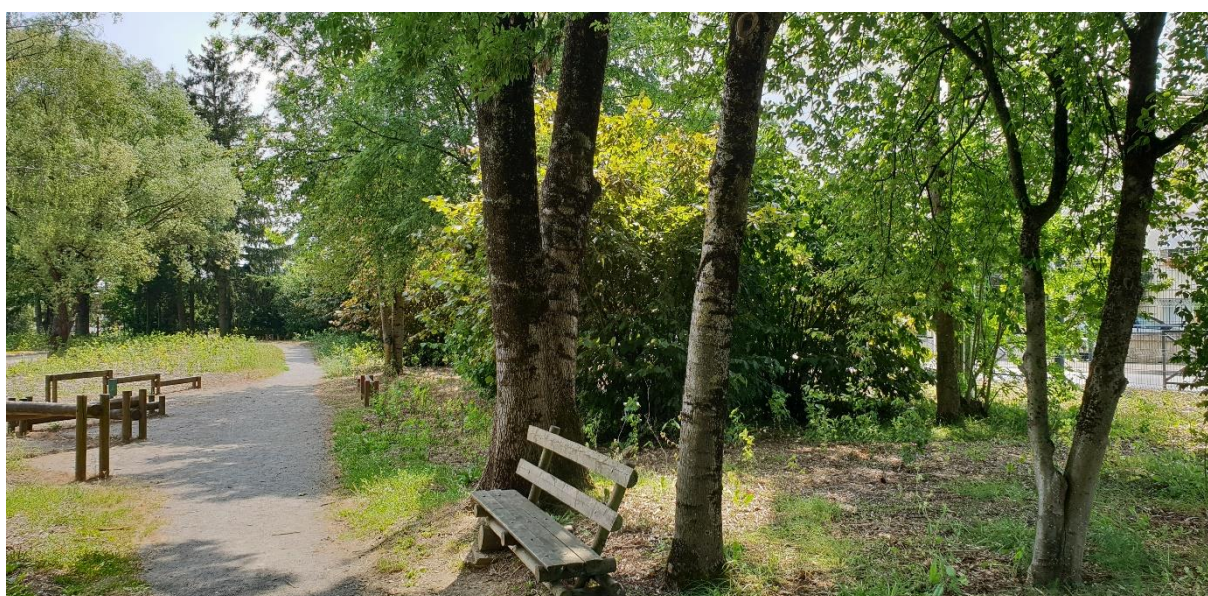
Rappel des critères de labélisation
Pour les espaces de stationnement, des revêtements perméables (dalles alvéolées, parkings enherbés ...) sont requis. Les voies de circulation et les voies piétonnes seront en revêtement poreux (allées de graviers ou pavés). Sous réserve que la réglementation n'interdise pas l'infiltration pour cause de risque de pollution. Les matériaux d'origine locale sont à privilégier

6.1 Analyse documentaire

Le parc est sillonné de sentiers et d'allées pédestres destinés au grand public. Il n'y a pas d'espaces de stationnement ou des voies de circulation automobiles.

6.2 Visite du site

La visite a confirmé l'existence de ces allées.



6.4 Axes d'amélioration

/

6.3 Conclusion

Ce critère est rempli selon les documents fournis et les observations sur site.

7. L'entretien et la gestion du site



Rappel des critères de labélisation

L'entretien courant des sites doit respecter les critères évoqués précédemment



7.1 Analyse documentaire

La gestion du site n'entre pas dans le cadre des missions de TEW. Dans le cadre de la LOI signée et de la convention ORE d'une durée de 60 ans, c'est la ville de Florange qui prendra en charge l'arrosage des plants l'été suivant la plantation ainsi que l'entretien des sentiers et allées pédagogiques et plus globalement la gestion du site. La fréquence des arrosages intervient à la demande de TEW.

7.2 Visite du site

L'arrosage se fait par une tonne à eau.

7.3 Axes d'amélioration

/

7.4 Conclusion

Le critère de la gestion conformément aux critères précédents est satisfait.

8. Synthèse

Critères	Respect du critère	Observations
Aménagements des terrains	✓	Le site dispose de 100% d'espaces naturels
Aménagements pour la faune sauvage	✓	Aménagements naturels existants
Espèces végétales présentes	✓	Les végétaux plantés sont locaux
Usages des biocides et engrais	✓	Aucun biocide, aucun engrais
Matériaux utilisés pour les aménagements	✓	Les matériaux utilisés n'ont pas d'impact négatif sur notre planète
Traitement des zones de stationnement et voies de circulation/ voies piétonnes	✓	Les voies piétonnes sont perméables
Entretien et gestion du site	✓	A priori conforme à nos critères

✓ Respecté ↪ En cours d'amélioration ✗ Non respecté



E. CONCLUSION

L'analyse documentaire et la visite ont permis la mise en évidence les points suivants :

- La présence de 100% d'espaces naturels.
- L'endroit constitue un bel exemple d'amélioration d'un parc urbain déjà existant. Le complexe de Bétange est un lieu très apprécié par les habitants et le fait de vouloir enrichir ce complexe par des activités proches de la nature constitue une démarche exemplaire.
- Florange fait partie de cette zone de la Moselle particulièrement dégradée et polluée. Cette pollution concerne plus spécifiquement l'eau et l'air et certainement aussi certains sols. La démarche de renaturation de ce complexe se révèle tout à fait opportune dans ce contexte bien endommagé. Offrir à chaque citoyen les moyens de s'immerger dans un lieu de nature et d'en profiter est essentiel.
- Les actions menées à Florange montrent l'importance d'une réelle volonté politique afin d'agir efficacement pour l'environnement.

En conséquence, le label est décerné pour une période de 3 ans à compter de la date d'émission du présent rapport et, compte tenu de la typologie du projet, sans contrôle intermédiaire.